

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 686

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« fœtus »

les mots :

« l'enfant à naître ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de parler d'enfant à naître, plutôt que de foetus permet d'ajouter un peu d'humanité à ce texte. Il s'agit de parler avec un vocabulaire moins technique et plus humain.

En effet, en situation de choc, les parents doivent pouvoir être accompagnés du mieux possible pour accueillir cet enfant.